

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 81 (1945)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

É D U C A T E U R

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Société coopérative Caisse de secours et invalidité. — Assemblée générale S. P. V. — Ceux qui quittent.* — Genève : *Association antialcoolique du corps enseignant genevois.* — U. I. G. Dames : *Cotisation.* — Neuchâtel : *Comité central.* Jura : *Vieux papiers.* — Informations : *G. R. E. P.*

Partie pédagogique : Ed. Cachemaille : *Coopératives scolaires. (Suite et fin.)* — J. S. : *De l'école à la vie.* — W. Z. : *La flotte suisse.* — J. S. et S. B. : *Calcul mental rapide. Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CAISSE SECOURS ET INVALIDITÉ

Rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'année 1944

L'assemblée générale du 30 janvier 1944 ayant accepté de nouveaux statuts, notre organisation comptable a pu subir une sérieuse simplification. Les anciennes Caisses Secours, Prêts, Réserve et Orphelins sont maintenant groupées en une caisse unique sous la dénomination : « Société coopérative Caisse Secours et Invalidité ». Le Fonds Blanc qui y est annexé vient en aide jusqu'à son extinction aux collègues dames qui doivent être secourues.

Précisons tout de suite que, dès 1945, la Société coopérative paiera elle-même ses frais d'administration. Il n'est pas normal de faire supporter les dits frais par la Caisse S.P.V. dont le déficit est supérieur à celui prévu par le budget 1944. De plus, les cotisations des instituteurs sans poste fixe seront désormais versées à la Caisse S.P.V.

Prêts. En 1944, 16 collègues ont remboursé la totalité de leur prêt ; 11 nouvelles cédules d'un montant de 6050 fr. ont été créées. Si bon nombre de collègues font honneur à leurs engagements, quelques-uns pourtant espacent par trop leurs versements, ce qui occasionne un surcroît de frais et de correspondance.

Secours. Durant l'exercice écoulé, ce poste a été mis à contribution pour une somme de 2360 fr. Le Conseil d'administration a octroyé des secours réguliers à quelques orphelins, ainsi qu'à des veuves de collègues ayant des enfants mineurs. Comme par le passé, des secours occasionnels ont été accordés. Il paraît utile de souligner l'importance de ce poste *Secours*. L'expérience montre que son rôle est apprécié ; elle témoigne hautement de la solidarité des membres de notre corporation. Quel réconfort, en ces temps difficiles, d'alléger en quelque sorte les soucis de nos collègues !

Quant au *Fonds Blanc*, il a payé des secours pour un montant de 600 fr.

Dons. Nous venons de rendre hommage à la solidarité de nos membres. Il est réjouissant de constater que cet esprit d'entr'aide va se dévelop-

pant. En voici la preuve. Pendant l'année écoulée, notre caisse a reçu en dons mentionnés déjà dans le *Bulletin corporatif* la belle somme de 856 fr. 20. Notre profonde reconnaissance va aux donateurs qui ont été remerciés en temps voulu.

Immeuble des Allinges. Le 29 mars 1944, nos collègues Mamin et Badan, respectivement président et secrétaire du Conseil d'administration, signaient, par devant notaire, l'acte d'achat entre *Pax* et la *Société coopérative Caisse Secours et Invalidité* pour l'immeuble « Les Allinges » 2, Montchoisi, Lausanne. Le prix de vente fixé à 196 500 fr. a été payé comme suit :

1. Par création en faveur de la société venderesse d'une obligation hypothécaire du capital de 100 000 fr., à 3 ans de terme pour la créancière, intérêt $3\frac{3}{4}\%$ l'an.

2. Par versement du solde, soit 96 500 fr. en espèces, payés en date du 24 novembre 1943.

La gérance de l'immeuble est confiée à M. Marcel Bovey, architecte à Lausanne, qui mérite les vifs remerciements du Conseil d'administration.

Le solde de gérance du 4^{me} trimestre 1944 (qui sera comptabilisé en 1945) se monte à 988 fr. 03. Si l'on déduit des dépenses les droits de mutation, les frais d'acte et la note de l'architecte Oulevey qui n'interviendront pas les années suivantes, le revenu net de l'immeuble s'élève à 5567 fr. 17 pour une période de quelque 13 mois, ce qui représente du 4,82 % sur la somme de 106 413 fr. 10 engagée par la S.P.V.

Ces chiffres nous permettent de conclure que l'achat de l'immeuble représente une bonne transaction à l'actif de notre société, puisque dans la présente période aucun placement stable en banque ne pourrait nous offrir un taux aussi avantageux.

Baulmes, le 26 janvier 1945.

Le vice-président : J. Born.

L'assemblée générale de la *Société coopérative*, réunie le 28 janvier, admit à l'unanimité le rapport ci-dessus, ainsi que celui des vérificateurs des comptes et le budget pour 1945.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S. P. V.

le 28 janvier 1945, Casino de Montbenon

A 14 h. 45, le président Ed. Lavanchy annonce un groupe d'anciens élèves de M. le professeur Henri Gerber, qui donne, sous la direction de M. A. Ogay, le concerto grosso en ré mineur de Haendel (ouverture, allegro, air, allegro moderato, allegro).

Merci à ces collègues qui, d'une manière si émouvante, ont rappelé le souvenir d'un maître aimé de nombreuses volées d'instituteurs.

Le président salue la présence de MM. L. Jaccard, chef de service, G. Chevallaz, directeur des Ecoles normales, A. Chabloz, rédacteur de *L'Éducateur*, Ch. Serex, trésorier de la « Romande », P. Pavillon, représentant l'Association des maîtres secondaires, A. Corbaz, représentant la

Société vaudoise des maîtres de gymnastique, ainsi que les représentants et représentantes des sociétés sœurs de la S.P.R.

Il rappelle le décès de trois collègues, membres actifs : Mlle Berthe Maire (Vallorbe), MM. Ch. Maire (Pully), et G. Baumgartner (Renens), et de douze membres honoraires. Il souligne en particulier les services rendus par Mme Schenkel et M. P. Henchoz.

Une pensée de sympathie est adressée aux collègues mobilisés comme aussi à leurs épouses qui souvent les remplacent dans leur classe. La guerre gronde à nos portes. Nous ne savons ce que sera demain. Ne soyons ni optimistes, ni pessimistes, mais attendons d'un pied ferme et avec un esprit lucide les sollicitations extérieures. L'assemblée chante deux strophes du « Cantique suisse ».

1. Le **procès-verbal** de l'assemblée générale du 30 janvier 1944 est adopté sans que lecture en soit demandée.

2. **Rapport du président du C.C. M. René Mamin.** Il paraîtra dans l'*Educateur*. De vifs applaudissements soulignent la lecture de ce très courageux et magnifique rapport. Merci à notre collègue Mamin, merci au courageux bulletinier, combien combattif, merci à notre président. Il a bien mérité de la S.P.V. La discussion n'est pas utilisée. A l'unanimité le rapport présidentiel est accepté.

3. Le **rapport de vérification des comptes** est présenté par M. A. Cardinaux qui, au nom de la commission, propose :

- a) d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
- b) de donner décharge au Comité ;
- c) d'adresser de vives félicitations au caissier M. J. Born.

A l'unanimité ce rapport est accepté.

4. **Budget et cotisations S. P. V.** Ils sont présentés par M. J. Born, caissier. Ce dernier relève que la cotisation de chaque membre est utilisée comme suit : à l'*Educateur* fr. 9.—, à la Caisse de secours fr. 5.—, assurance fr. 1.—, au T. F. fr. 1.20, frais d'administration, subsides divers et dons fr. 4.80. Total fr. 21.—.

Le budget et la cotisation de fr. 21.— sont adoptés à l'unanimité.

5. **Propositions des sections** : aucune.

6. **Propositions individuelles.** M. Ed. Zimmermann (Prangins) étudie la *question des instituteurs mobilisés*. « Depuis cinq ans, dit-il, nos classes supportent un gros déficit du fait des mobilisations successives et nombreuses. » En conséquence, il fait la proposition suivante : « La S.P.V. considère le travail de l'instituteur à la tête de sa classe comme un service national au même titre que le service militaire, et cela non seulement pendant le semestre d'hiver, mais pendant les neuf mois de scolarité annuelle — sauf pour les instituteurs officiers et sous-officiers supérieurs. » La discussion est ouverte. Elle sera nourrie.

M. Cherix comprend, mais ne partage pas ce point de vue : nous serions des citoyens diminués.

M. E. Barraud (Vevey) regrette l'intervention de E. Zimmermann. Les Vaudois mobilisés à Bâle savent pourquoi ils y sont. Une partie de la population considérerait comme privilégiés les instituteurs.

M. *Payot* (Avenches). Nous sommes là pour défendre l'école vaudoise. En hiver au moins, les maîtres doivent être dans leur classe.

M. *Peyrollaz* : pourquoi les dispenses ont-elles été accordées en 1940 ?

M. *Détraz* appuie le collègue *Zimmermann*.

M. *Petit* (Lausanne), en service actuellement, affirme qu'il est un privilégié d'être mobilisé.

M. *Mamin*, président, fait part du point de vue du Comité du C.C., point de vue qui est aussi le sien. Une dispense d'armée ne serait pas comprise du peuple. Elle prolongerait le service dans d'autres professions. Le Commandement de l'Armée doit faire tout son possible pour libérer une partie des instituteurs pendant l'hiver au moins. M. *Mamin* propose donc que l'assemblée lui confère le mandat d'intervenir auprès du Département de l'Instruction publique pour obtenir la libération des instituteurs dès la rentrée d'automne aux examens.

M. *Zimmermann* applaudit aux paroles de *Mamin*. Il n'est pas question de renoncer à la faveur de porter l'uniforme, mais il se place strictement au point de vue de la formation de notre jeunesse et maintient sa proposition.

La discussion se poursuit. Y prennent part MM. *Détraz*, *Petit*, *Marguerat*, *Cachemaille*, *Peytrequin*, *Peyrollaz*. Finalement, la contre-proposition émise par le Comité central est adoptée à une majorité évidente.

M. *Serex* (La Tour de Peilz) fait un appel en faveur du don aux instituteurs victimes de la guerre.

7. Elections statutaires :

a) bureau de l'assemblée générale. Le bureau actuel a fonctionné durant cinq ans. Il est aujourd'hui démissionnaire. « Le bureau de la guerre ne saurait être celui de l'après-guerre. » L'assemblée élit un nouveau bureau constitué ainsi :

MM. *Ansermoz*, Lausanne ; *Cuany*, Yverdon ; *Girard*, Lausanne ; *Petit*, Lausanne ; *Pidoux*, Saint-Légier ;

b) deux membres au Comité central. Trois candidats sont présentés : la section de Vevey présente M. *E. Barraud* ; celle d'Oron, M. *Ch. Meylan* ; celle de Cossonay, M. *Rouilly*.

Bulletins délivrés 169. — Bulletins rentrés et valables 169.

Sont élus : MM. *Rouilly* (Cossonay), par 120 voix, *Meylan* (Montpreveyres) par 118 voix. M. *E. Barraud* qui obtient 84 voix, est suppléant.

Le Comité central est constitué ainsi de :

Mlle *Landry*, MM. *Badan*, *Viret*, *Meylan*, *Rouilly*.

M. *Lavanchy* prend congé, au nom de l'assemblée de MM. *René Mamin* et *J. Born*, président et caissier qui, à l'expiration de leur mandat de trois ans, rentrent dans les rangs. Il leur adresse un bel éloge justement mérité que soulignent les applaudissements nourris de l'assemblée.

M. *A. Chevalley* remercie le bureau et en particulier son président M. *Lavanchy* de son activité.

Il est 17 heures, le président clôt cette assemblée. Puisse-t-elle être la dernière de la guerre !

Le président : *Ed. Lavanchy*.

Le secrétaire : *F. Rostan*.

CEUX QUI QUITTENT (*retardé*)

Mex. *Louis Schneeberger.* Le 31 octobre dernier, notre ami Louis de « Mex », comme nous le nommions, quittait l'enseignement après une fructueuse carrière de 35 ans !

Après quelques remplacements de 1907 à 1908, Louis Schneeberger était appelé à diriger la classe de Sergey s. Orbe en 1909. C'est dans cette localité qu'il affectionnait que notre collègue montra des qualités de pédagogue tout à fait exceptionnelles. Sa classe était un modèle d'ordre, de discipline et de travail.

En 1919, il fut nommé à Mex où il resta jusqu'à la fin de l'automne dernier. Là aussi, il sut se faire apprécier par un enseignement clair, précis ; ses anciens élèves garderont de ce maître distingué un souvenir reconnaissant.

Comme collègue, Louis Schneeberger était un ami sûr, franc, bienveillant, sachant accueillir les jeunes et les comprenant. Que de moments délicieux n'avons-nous pas passés en compagnie de ce philosophe aux réparties gaies et si pleines d'esprit !

Puisse Louis Schneeberger jouir longtemps d'une retraite bien méritée ; c'est là notre vœu le plus ardent.

A. M.

GENÈVE**ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE****du Corps enseignant genevois**

Les membres de cette association sont convoqués le *vendredi 23 février*, à 18 heures, au Restaurant sans alcool, rue de Saussure 6, pour l'**assemblée générale annuelle**. Après la partie administrative, un repas est prévu à 19 heures pour le prix de 3 francs.

Prière de s'inscrire avant le jeudi 22 février auprès de Mlle Seidel, institutrice, route de Florissant 95, tél. 4 45 61. A 20 h. 30 : conférence de M. Rudin, secrétaire de la Fédération antialcoolique genevoise : « L'action antialcoolique à Genève et en Suisse ».

Cordiale invitation à tous les membres du Corps enseignant.

U.I.G. — DAMES**NOTRE COTISATION 1945**

L'assemblée statutaire du 17 février a voté pour 1945 une cotisation de 16 francs.

La cotisation d'entr'aide de 2 francs *minimum* n'est pas incluse dans cette somme.

Comme chaque année, la cotisation peut être payée en deux ou trois fois.

Votre présidente a essayé de vous faire voter une cotisation de 2 francs plus élevée en prévision de difficultés éventuelles de cette année et pour éviter de vous demander au cours de cet exercice une cotisation supplémentaire. Nous souhaitons ne pas être dans cette nécessité et

espérons que 16 francs vous paraîtront une somme des plus raisonnables vu l'état de notre caisse et la malice des temps.

Il est évident que celles qui peuvent régler en une fois leur cotisation U.I.G. et leur cotisation d'entr'aide rendront service à notre trésorière.

Toutefois, il serait dommage que la cotisation d'entr'aide pâtît de cette combinaison et, d'ores et déjà, nous envisageons de faire passer en automne, par l'intermédiaire de nos correspondantes, des listes dans tous les bâtiments pour encaisser les cotisations d'entr'aide non rentrées.

M. G.

Les personnes qui s'étaient inscrites pour le thé et qui sont parties sans le prendre nous ont laissées dans un cruel embarras !

NEUCHÂTEL

COMITÉ CENTRAL

Dans sa séance du 10 février, le Comité central a pris connaissance des comptes de l'exercice écoulé et du budget pour l'année courante.

Le résultat financier aussi bien pour la caisse centrale que pour celle de l'entr'aide est assez favorable pour envisager le maintien de la cotisation à son chiffre actuel.

Notre comité a fait part au Département de l'instruction publique de son intention de lui communiquer les desiderata de la S.P.N. au sujet de la réorganisation des études pédagogiques et de la nécessité qu'il y aurait d'autre part de revoir la question des manuels et du matériel scolaire.

Le problème des études normales est actuellement à l'examen. Les directeurs de nos trois écoles en ont été saisis et le Département répond au Comité central qu'il accueillera avec intérêt les propositions de la S.P.N.

Il ajoute à propos du matériel qu'il ne manquera pas, le moment venu, de s'enquérir auprès du corps enseignant des besoins des maîtres et élèves.

Une des sociétés affiliées à la « Fédération » s'est avisée qu'il faudrait revenir devant le Grand Conseil avec de nouvelles propositions au sujet des allocations de renchérissement. Notre comité décide de s'en tenir à celles qui ont été admises par la « Fédération » et présentées l'automne dernier au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Il est trop tard pour virer de bord ; mais la nouvelle formule pourra être étudiée de plus près quand la « Fédération » se remettra en campagne. Ce sera pour cet automne.

La quote-part de la S.P.N. versée au caissier de la « Romande » en faveur des instituteurs victimes de la guerre s'est élevée à 875 fr. Un chaleureux merci de la part du Comité central aux membres de la S.P.N. dont plusieurs ont fait plus qu'il n'était demandé.

Le président fait un peu de statistique à propos de nos deux services d'assurances. Il constate que la proportion des assurés va croissant. 333 membres, soit le 77 % de l'effectif, ont couvert leurs risques en res-

ponsabilité civile et 286 membres, soit le 66 %, sont assurés contre les accidents.

Rappelons à ceux qui ne sont pas encore assurés qu'ils peuvent en tout temps faire des propositions de police. Des formulaires sont à disposition auprès du correspondant soussigné.

Pour terminer cette chronique, voici la composition du Comité central pour 1945 : *président* : Charles Rothen, Les Bayards ; *vice-président et secrétaire-correspondant* : Samuel Zwahlen, Areuse ; *caissier* : William Porret, Travers ; *secrétaire des séances* : Jean Maillard, Valangin ; *membres* : Mlle Lilly Vuille, Neuchâtel ; MM. Arnold Jeanneret, Le Locle, et Willy Zwahlen, La Chaux-de-Fonds.

Par la nomination de M. Maillard succédant au secrétariat à Emile Amez-Droz, Eugène Bugnon, et Frédéric Burger, c'est à la section du Val-de-Ruz que revient une fois de plus l'honneur d'écrire l'histoire de notre association. C'est depuis 1900 exactement que ses représentants sont voués à ce rôle éminemment sérieux de chartistes. J.-Ed. M.

JURA

VIEUX PAPIERS (Suite)

2. *Allons-nous manquer d'instituteurs ?* Trop et trop peu gâtent tous les jeux. Nous l'allons montrer tout à l'heure. Au moment du recrutement des candidats aux examens d'admission aux Ecoles normales, il a paru, dans la presse locale, des entrefilets prédisant, à plus ou moins brève échéance, une carence d'instituteurs si les entrées continuaient à être celles que l'on vient d'enregistrer ces dernières années. Ainsi, les temps se préparent où les communes se mettront dans leurs petits souliers et s'en viendront solliciter Messieurs les instituteurs de postuler les emplois qu'elles leur offriront. Ce sera le temps des logements rafraîchis, des salles de bain, des allocations communales. Une saine émulation s'emparera de toutes ces collectivités. Après les théories de candidats, ces malheureux candidats dont nous avons grossi le nombre, les théories de communes. C'est une question de pendule ou de revanche et l'on en sourirait un peu si le problème n'avait pas d'aussi sérieuses explications.

Il semble pourtant qu'au moyen de calculs statistiques assez simples, il devrait être facile de fixer, avec un certain coefficient de probabilité, le nombre des institutrices et des instituteurs à former annuellement dans nos deux établissements de Delémont et de Porrentruy. Aussi pourrait-on se demander pourquoi tempête-t-on, un jour, contre la pléthore et pleure-t-on, le lendemain, sur les conséquences futures d'une carence éventuelle ? C'est que, précisément, la première explique toute la seconde et qu'à certains égards, le phénomène qui se produit est un signe de santé civique. J'ai l'impression bien nette que si à chaque fois qu'une place fut ou est vacante, on n'avait pas vu 15, 20 ou 28 instituteurs se présenter dans l'espoir de l'obtenir, quémander, s'agenouiller, faire la tournée de tous les électeurs et parfois de tous les « bistros », s'afficher, promettre tant de choses qu'il leur était impossible, par la suite, de les tenir toutes, exposer la couleur des idées politiques qu'ils

n'avaient point encore, ainsi que les nuances de leur religion ou de leur athéisme, détailler leur ascendance et fixer des limites à leur descendance, exposer toute leur misère ou toute leur bourgeoisie, j'ai l'impression que les articles dont j'ai parlé n'auraient pas eu besoin d'être rédigés. Les pères-électeurs qui se réjouissaient peut-être au moment où d'autres étaient sur la sellette réfléchissent, aujourd'hui, avant de réserver le même sort à leur propre fils. Ils ont soupesé jusqu'où peut conduire le mode actuel d'élection. S'ils désirent n'y rien changer, ce qui ne sera prouvé que le jour d'une votation, ils veulent au moins soustraire leurs enfants aux rigueurs du procédé. Alors, nous manquons d'instituteurs.

Je ne connais ni le nombre des inscrits de cette année ni celui des jeunes gens qui seront admis. Je souhaite qu'il soit suffisant. Si j'avais un fils en âge de choisir, je serais heureux qu'il montrât quelque inclination pour l'éducation des enfants, mais je ne voudrais pour rien au monde qu'un jour, en faisant sa misérable tournée, un électeur lui répondît depuis un certain endroit que la décence m'interdit de nommer céans, comme cela m'est arrivé.

On agite le spectre toutes les fois qu'on parle de l'élection des instituteurs autrement que par le peuple. « Ravir un droit au peuple. » La démocratie est ailleurs. Aujourd'hui, c'est le peuple qui ne marche plus.

Vieux papiers.

A. Perrot.

INFORMATION

G.R.E.P.

RENCONTRE ROMANDE A LAUSANNE

les 3 et 4 mars 1945

3 mars, samedi, à l'Hôtel de la Paix.

14 h. 30 Activité des groupes. Bref exposé des présidents.

15 h. Conférence de M. Gonseth, professeur à Zurich : *La vocation du professeur*. — Entretien.

17 h. 15 *Propos et communications* par MM. Robert Dottrens, directeur d'école à Genève, C.-H. Barbier, rédacteur de « La Coopération » et quelques autres personnalités (détails dans le rappel du vendredi 2 mars).

Repas (libre ou en commun).

20 h. 30 Causerie-entretien de M. Ernest Briod, professeur à Lausanne. *Les théories pédagogiques et la pratique de l'enseignement. Idées et faits vécus*.

4 mars, dimanche au Carillon.

10 h. *Au travail*. Le questionnaire du G.R.E.P. Les possibilités d'activité. Les événements, l'après-guerre. — Entretien introduit par le président.

12 h. 30 Repas en commun au Carillon.

Après-midi. Libres entretiens.

N.-B. — Les membres du G.R.E.P. habitant Lausanne ou les environs mettant volontiers un lit à la disposition d'un collègue pour la nuit du 3 au 4, sont priés de s'annoncer à Mlle J. Chamot, Ravin 12, Lausanne.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

COOPÉRATIVES SCOLAIRES (suite)

Quels avantages la coopérative scolaire apporte-t-elle à la classe ? Quelles branches de l'enseignement en bénéficient ?

C'est tout d'abord l'*instruction civique*, acquisition de connaissances nécessaires au futur citoyen :

Nous avons parlé de la constitution ; les statuts sont pour la coopérative scolaire ce que la constitution est pour l'Etat.

Voici la différenciation des pouvoirs :

L'autorité législative, c'est l'assemblée générale. Elle décide les modifications aux statuts, les nouveaux règlements que la pratique demande de mettre en vigueur, en un mot, elle légifère. Elle vote l'emploi des fonds, le budget donc. Elle nomme une commission de gestion qui contrôle le travail des responsables. Elle vote le rapport de gestion, donne décharge aux responsables.

L'autorité exécutive, ce sont les responsables ; ils transforment en actes les décisions de l'assemblée générale. Cette administration est répartie en départements : caisse, bibliothèque, matériel de sport.

Constitution, autorité législative, lois, budget, gestion, vote, autorité exécutive, départements, ce ne sont plus des mots seulement, mais des choses vues, des expériences vécues par les enfants. Lors des leçons sur la Commune, le Canton ou la Confédération, il suffit de tirer les parallèles.

Quant aux notions de bureau, scrutateurs, premier tour, deuxième tour, majorité absolue, majorité relative, elles sont expérimentées lors des élections annuelles.

Plusieurs penseront qu'il n'est pas nécessaire de créer une coopérative scolaire pour parvenir à ce résultat, qu'il suffit de pratiquer les exercices du manuel.

Mais ces derniers restent toujours fictifs, tandis que « la coopérative scolaire est une unité économique qui implique pour ceux qui en ont la gestion, des responsabilités économiques ». (Colombain.) Ainsi, cette réalité des biens collectifs (argent en caisse, carnet d'épargne, bibliothèque, ballons) introduit dans ce qui ne serait qu'un jeu, un élément de passion et de sérieux qui en fait la valeur.

Par là, la coopérative scolaire ne contribue pas seulement à l'instruction civique, mais surtout à l'*éducation civique* de l'enfant.

Celui-ci se rend compte que seul, il n'aurait pu se procurer ces livres, ces ballons, qui aident à son développement personnel. Les avantages de l'association, de la coopération lui sautent aux yeux. Il voit, sur un point particulier à la mesure de sa compréhension, une mise en pratique de notre devise suisse : « Un pour tous (les cotisations individuelles allant au fonds collectif), tous pour un (la bibliothèque collective prêtant un livre au lecteur personnel) ». Il apprend à défendre l'intérêt général, comme en témoignent les décisions suivantes proposées par un ou plusieurs enfants sans mon intervention, et votées à la quasi-unanimité :

31 décembre 1938. L'élève qui gardera un livre de la bibliothèque plus de quinze jours paiera un supplément de 5 ct. par semaine.

25 janvier 1941. Le supplément ci-dessus est porté à 10 ct.

25 mars 1941. La cotisation pour jouer avec le ballon le dimanche sera de 10 ct. par année au lieu de 5 ct. Celle pour la bibliothèque de 20 ct. par année au lieu de 10 ct.

3 novembre 1941. Celui qui salit un livre perd son droit à la bibliothèque pendant un mois ou repaie 10 ct.

25 mars 1942. Celui qui ne paie pas ce qu'il doit perd ses droits de sociétaire jusqu'à ce qu'il ait payé.

* * *

C'est l'assemblée générale de la coopérative scolaire qui permet d'accomplir une grosse part de cet effort d'éducation civique.

La démocratie ne doit pas dégénérer en anarchie. Chacun a le droit d'exprimer son opinion à son tour après en avoir fait la demande ; donc chacun doit écouter dans le silence l'exposé d'un camarade qui émet un point de vue contraire. Les objections ne se feront qu'ensuite.

Après une votation, la minorité doit se plier à la décision sans récriminer et la majorité ne doit pas blesser la minorité par des commentaires. L'expérience dira qui avait raison.

Voilà des moments où le petit coopérateur doit faire un effort de domination de soi.

L'opération la plus passionnante de l'assemblée générale annuelle est l'élection des responsables. Choisir les membres des autorités, un acte qui se présentera souvent dans la vie des citoyens d'une démocratie. Profitons pour en souligner l'importance. Relevons les qualités que doit posséder tout candidat à l'autorité... et laissons voter les enfants. On ne peut souhaiter qu'une chose : qu'ils élisent plus tard les magistrats du pays avec le même sérieux, la même clairvoyance qu'ils mettent aujourd'hui à nommer les responsables de leur coopérative scolaire !

Ainsi, les élèves terminant leur scolarité ont demandé que les élections aient lieu à la veille des examens plutôt qu'au début de l'année scolaire. De cette façon ils peuvent présenter des candidats qu'ils connaissent et leur transmettre l'entreprise en toute confiance. D'autre part, on évite de répéter le cas d'une élection malheureuse où les nouveaux membres avaient fait passer un incapable parce qu'eux-mêmes ne connaissaient pas à fond leurs camarades.

Ce désir de mettre l'homme qu'il faut à la place qui lui convient se retrouve dans la façon d'élire : on nomme d'abord le caissier, ensuite les bibliothécaires, puis les responsables des ballons. Les enfants ont préféré ce mode de faire à l'élection en bloc du comité.

Ceux qui bénéficieront le plus de l'action éducative de la coopérative scolaire, ce sont les responsables. Fiers d'avoir été choisis par leurs camarades, ils s'aperçoivent vite que leur poste d'honneur demande de la peine et des sacrifices de temps. Mais tous accomplissent leur tâche avec conscience, car ils veulent être sans reproche dans leur gestion. Ils

deviennent, de par leur fonction, les défenseurs vigilants de l'intérêt général.

C'est donc l'éducation civique des enfants qui retire les plus gros avantages de la coopérative scolaire. Quant à l'enseignement des autres branches, il ne va pas être transformé comme par enchantement. Notons cependant l'apport de notre organisation à l'élocution (assemblée générale), à la rédaction (procès-verbaux, lettres d'affaires), à la comptabilité (caisse, bilan, chèques postaux).

Comment la coopérative fut-elle accueillie par les enfants ? Au début, étonnement et timidité. Je dus fonctionner comme président de l'assemblée générale, personne ne voulant la place. Ce n'est qu'en 1942 que je pus rentrer dans le rang. Ainsi, il a fallu trois à quatre ans pour que la société marche seule, le temps aux jeunes fondateurs de 11-12 ans de voir fonctionner la chose avec leurs aînés avant d'accéder eux-mêmes au pouvoir.

La classe comprend des élèves de 12 à 16 ans. En général, ce sont les plus âgés qui sont élus responsables. Au début de l'année scolaire, je les prends à part pour leur rappeler leurs responsabilités et que je compte sur eux pour qu'ils répandent un bon esprit dans la classe. Alors, l'école n'est plus seulement la chose du maître qui est de l'autre côté du pupitre, elle est aussi leur chose. Elèves et maître sont du même côté de la barricade. Et c'est peut-être l'avantage essentiel d'une coopérative scolaire.

Ed. Cachemaille.

DE L'ÉCOLE A LA VIE

Réflexions sur la rédaction de la lettre

Dans son rapport annuel concernant les examens pédagogiques de recrues, rapport extrêmement intéressant, M. Marcel Chantrens, expert du 1er arrondissement, parlant de la lettre que les jeunes soldats doivent écrire, fait les remarques suivantes :

Ces lettres sont mal rédigées. Le défaut le plus commun est la prolixité. Nous citons M. Chantrens : « Que de longueurs inutiles, que de considérations étrangères à l'objet de la lettre, que d'atermoiements, quelle curieuse propension à barguigner et à tourner autour du pot ! »

Plus loin, relevant les observations faites par les examinateurs, M. Chantrens constate que dans les travaux il y a beaucoup trop d'incorrections de forme dénotant *un manque d'entraînement de ce genre épistolaire.*

Nous avons été nous-mêmes plusieurs fois surpris de constater combien les jeunes recrues avaient de la peine à présenter un travail satisfaisant. C'était parfois l'en-tête qui offrait des lacunes, ou bien les salutations qui étaient insuffisantes, voire incorrectes. La mise en page laissait aussi à désirer. Quant au style, il montrait clairement qu'une grande partie des jeunes gens n'avaient pas appris à l'école à écrire une lettre commerciale simple. Nous entendons par là la rédaction d'une demande de renseignements, d'une excuse, d'une commande, d'un accusé de réception, d'une réponse à une annonce, etc.

Dans les classes primaires supérieures, surtout dans celles où se trouvent quelques élèves qui parcourent à nouveau le programme de dernière année, on peut aller plus loin et prévoir quelques lettres d'affaires plus difficiles. C'est une occasion de rapprocher l'école de la vie.

Dans le texte qui suit, nous laisserons ce qui concerne la forme de la lettre (papier, en-tête, marges, etc.) pour nous attacher plus particulièrement au style. Qu'est-ce que le style? Le dictionnaire Hatzfeld et Darmesteter en donne la définition suivante : « Le style est la manière d'exprimer sa pensée ». Or, on ne s'exprime pas la même chose dans une œuvre littéraire et dans une lettre commerciale. Les tournures de phrases, le vocabulaire sont différents. Un homme cultivé est capable de rédiger une lettre commerciale dans un français très correct, mais s'il n'a pas appris certaines formes utilisées dans le langage commercial, un homme d'affaires appelé à juger de cette lettre dira : « Elle est bien écrite, mais ce n'est pas ainsi que s'exprime un commerçant ».

Quelles sont donc les caractéristiques du style commercial? Il est évident qu'on ne trouve pas dans une telle lettre les figures de style énumérées dans les grammaires et les traités de rhétorique. On n'y trouve pas les ornements de langage recherchés par les écrivains. Dans la lettre commerciale, qui est un entretien, une communication faite par écrit parce qu'elle ne peut se faire verbalement, on doit trouver les qualités de style suivantes : la clarté, la simplicité, l'objectivité, la précision, la concision, le naturel. Au fond, la langue de la correspondance, c'est la langue parlée. Celui qui écrit doit s'exprimer comme il raconte les menus faits de la vie quotidienne. Le style doit être facile, la phrase courte. Certains temps de la conjugaison n'y paraissent pas, en particulier le passé simple, alors qu'en style littéraire c'est le temps recherché du récit. Et pourtant, comme le dit M. Camille Dudan dans un article intitulé « Le français dans les affaires », paru dans une revue professionnelle : « La lettre de commerce est capable de toutes les finesses ».

En allemand le langage de la correspondance commerciale diffère du tout au tout de la langue littéraire ; le vocabulaire est différent, le style est différent au point que des hommes de lettres, s'ils n'ont pas étudié spécialement ce langage commercial, ne peuvent l'enseigner. En français la différence entre ces deux styles n'est pas si considérable. Voyons un peu. Dans le langage courant la plupart des adjectifs suivent le substantif, ce qui leur donne un sens propre, absolu. La langue littéraire se permet fréquemment de les déplacer pour leur donner des propriétés nouvelles, un sens le plus souvent imagé.

La langue des hommes d'affaires emploie des clichés qui se justifient, alors qu'en littérature ils sont honnis. La correspondance commerciale ne recherche pas l'originalité ni l'élégance, mais la précision. Si elle emploie souvent des formules toutes faites, c'est pour frapper en disant exactement ce qu'il faut dire. Exemple :

J'accuse réception de votre lettre...

Je vous prie de prendre connaissance de la lettre incluse.

Inclus vous trouverez..., etc.

Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir...

Les chaussures que vous avez commandées le 10 du mois...

Il y a aussi les formules de salutations qu'il faut bien connaître et savoir utiliser comme il convient. Une faute très fréquente que l'on retrouve dans les lettres d'élèves, de recrues et... aussi d'adultes est celle-ci : En attendant le plaisir de vous lire, veuillez agréer... au lieu de ... je vous prie d'agréer...

En allemand, l'homme d'affaires emploie volontiers les formes passives, tandis qu'en français on les évite parce qu'elle sont lourdes, impersonnelles.

En allemand, c'est le substantif qui joue le plus grand rôle dans la phrase ; en français c'est le verbe, qui est plus rapide, plus direct, plus personnel.

On parle beaucoup du style fédéral. Qu'est-ce en réalité ? Ce style est utilisé non pas par des Suisses allemands, comme on pourrait le croire, mais par des « welsches » qui, depuis de nombreuses années, séjournent à Berne. Peu à peu ils ont adopté dans leur correspondance ces formes passives propres au style commercial allemand.

Le maître dirigeant une classe de dernière année ou une classe primaire supérieure doit consacrer suffisamment de temps à l'étude de la lettre d'affaires, en faisant employer à l'élève si possible du papier commercial pour mieux lui montrer la mise en page. En lui donnant des modèles, dont quelques-uns peuvent être appris par cœur (pourquoi pas ?) et d'après lesquels le jeune homme (ou la jeune fille) pourra s'exercer à des imitations, le maître non seulement remplira plus complètement le programme de français, mais encore il rendra un immense service aux jeunes gens appelés à se présenter chez un patron au sortir de l'école.

J. S.

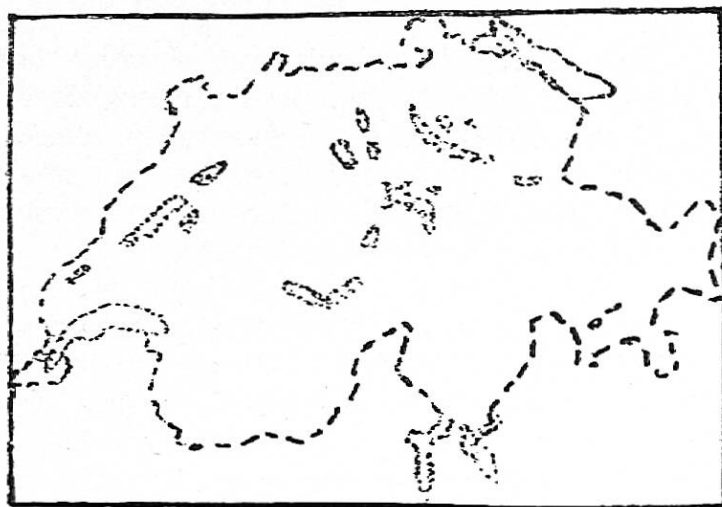
FICHES DE GÉOGRAPHIE

LA FLOTTE SUISSE

Des services de transport réguliers sont établis sur presque tous les lacs de notre pays ; mais nos cours d'eau sont en général trop rapides pour être navigables.

Cependant de Bâle, on remonte le Rhin sur une distance de 18 km. ; j'indique jusqu'à quelle localité. On remonte aussi le Rhin de Schaffhouse à Constance ; j'indique un port intermédiaire.

J'indique, en Suisse romande, un cours d'eau canalisé qui est navigable et qui a un service régulier de bateaux.



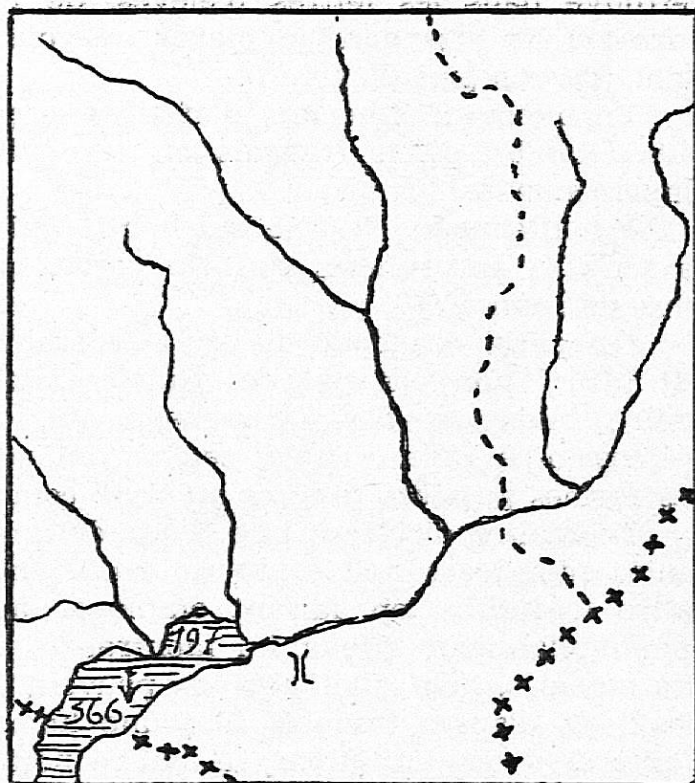
J'indique, en Suisse romande, un cours d'eau canalisé qui est navigable et qui a un service régulier de bateaux.

Je cherche sur l'indicateur (horaire) les lacs qui ont, pendant la belle saison au moins, un service régulier de bateaux ; je les désigne et les montre sur la carte.

La cote 197 indique l'altitude du lac Majeur ; 197 signifie que le niveau du lac est 197 m. plus élevé que le niveau de la mer. Le nombre 366 à côté d'une ancre, indique en mètres la profondeur du lac.

Si l'on creusait à travers l'Italie un très profond canal entre le Lac Majeur et l'Adriatique :

- a) les eaux du Lac Majeur s'écouleraient vers la mer ;
- b) l'altitude du Lac Majeur serait 0 m. ;
- c) le lac ne se viderait pas entièrement ;
- d) sa profondeur diminuée de 197 m. serait de 169 m.



Exercice : Je pose et résous les mêmes questions pour lac de Lugano et lac Majeur ; Léman et Méditerranée ; Léman et lac de Neuchâtel ; lac de Wallenstadt et lac de Zurich ; Greifensee et lac de Zurich.

W. Z.

CALCUL MENTAL RAPIDE

Les séries de calculs qui suivent, ont paru, en partie, dans l'*Educateur*, en 1900 (?) sous la signature de J. S. et E. R.

J'eus l'idée de les présenter à mes élèves sous forme de concours, ce qui leur assura un tel succès, que je me mis à composer de nouvelles séries permettant l'exercice et la revision des mesures métriques, des fractions décimales et ordinaires.

Voici comment l'exercice peut être présenté la première fois.

« Attention, nous allons faire un concours de vitesse. Debout ! les mains derrière le dos. Je vais écrire une série de calculs au tableau. Vous compterez mentalement, et me donnerez la réponse que lorsque je mettrai un point d'interrogation. Le premier qui aura répondu juste pourra s'asseoir et s'occuper à autre chose (Ex. Travailler aux problèmes à terminer pour le lendemain).

Remarque. Quand un élève a répondu juste, il est bon de faire le calcul avec les autres élèves, afin d'enseigner ou de corriger les procédés de calcul. Il faut aussi faire calculer à haute voix, de temps en temps, l'élève qui a trouvé, c'est une assurance contre le « soufflage » !

Séries faciles avec nombres entiers.

300 + 200	80 + 90	800 - 500	450 : 3	7 × 80	500 - 230
+ 400	- 50	+ 800	: 10	+ 140	× 2
- 700	+ 80	- 400	× 8	: 2	: 9
× 4	× 5	: 2	+ 30	: 5	: 12
- 500	- 900	- 50	: 2	× 9	× 5
- 220	+ 60	: 6	: 5	- 70	× 6
: 10	: 4	: 10	× 6	: 7	- 25
: 4	: 5	× 7	- 90	× 9	× 4
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
? (2)	? (8)	? (35)	? (0)	? (720)	? (500)

9 × 60	5 × 5 × 5	70 × 70	4000 : 5	5400 : 90	20 × 500
+ 20	+ 25	: 2	× 6	× 60	- 1000
: 7	- 40	+ 50	: 8	× 2	: 15
: 5	+ 90	× 4	× 9	+ 1800	× 7
× 2	: 4	- 9200	: 2	- 600	- 600
× 5	× 13	× 6	: 3	: 12	: 2
- 90	: 5	+ 1200	× 9	+ 2000	+ 700
: 2	: 2	: 1500	: 3	: 90	× 4
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
? (35)	? (65)	? (4)	? (2700)	? (30)	? (10 000)

1,2 km. + 900 m.	2,1 km. + 1/2 km.	0,5 hm. × 9	4,2 km. - 800 m.
: 3	× 5	× 10	: 2
× 12	- 500 m.	× 8	+ 35 hm.
: 3	× 4	: 100	: 4
+ 2,4 km.	+ 90	+ 800 m.	× 6
: 4	: 4	- 50 dam.	: 3
× 7	: 10	× 3	× 0,5
+ 90 dam.	× 3	+ 1/5 hm.	: 2
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
? km. (10)	? hm. (105)	? hm. (20)	? km. (0,65)

1/2 × 1/5	5/6 + 5/6	1 1/2 - 3/4	3 - 9/10	1/8 × 12	4/5 × 1/2
+ 1/2	× 6	× 5	: 3/10	- 3/4	+ 7/10
: 2	: 1/3	+ 4 1/8	: 2	× 3	: 4/5
× 9	: 1/2	- 3/8	+ 2 1/5	: 2	× 8
: 3	× 1 1/4	× 4	: 3	× 8	- 2 1/4
- 2	: 10	: 2/3	× 5	: 10	- 1 1/2
× 8	- 6 1/4	: 6	+ 8 1/2	× 5	× 2
<hr/>	× 8	× 8	× 2/3	: 2	× 4
? (20)	? (10)	? (60)	? (12)	? (2 1/4)	? (58)

3 3/4 : 5	1 1/2 + 1 1/2	1/2 + 1/6	3/5 : 2	5/6 - 1/2	2/3 × 3/4
- 5/8	+ 1/2	× 18	+ 1/2	: 1/3	× 4/5
× 4	× 4	- 1/4	- 3/10	× 1/2	: 4
× 18	: 5	: 2	× 25	× 50	+ 3/5
: 6	× 10	+ 1/2	× 8	: 8	× 9
× 5	: 7	+ 3 5/8	: 6	: 5/8	- 4 1/5
+ 3	- 1/2	: 4	× 2	× 3 1/2	: 7
: 1 1/2	× 3	× 10	: 5	× 4	- 3/10
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
? (7)	? (10 1/2)	? (25)	? (6 2/3)	? (70)	? (0)

D'après J. S. et E. B.

BIBLIOGRAPHIE

Trois ouvrages sur le dessin, par Richard Berger : 1. *Le dessin de plantes* ; 2. *La perspective simplifiée* ; 3. *Le croquis rapide, IIIe partie*. Edit. Spes, Lausanne.

Beaucoup de maîtres les possèdent déjà et savent tout le profit qu'on en peut tirer pour enrichir l'enseignement du dessin. Inutile de rappeler longuement aux lecteurs de notre journal le soin avec lequel toutes les leçons ont été étudiées et mises au point. Chaque volume contient 60 leçons graduées, illustrées respectivement de 400, 700 et 500 figures clairement présentées.

Rappelons aussi le petit opuscule : *Monuments historiques vaudois*, particulièrement utile dans les excursions scolaires ; guide précieux qui nous permet de préciser sans peine notre vocabulaire technique et qui nous aide à présenter à nos élèves nos temples et nos châteaux.

Pouvoir et travail. Edit. de la Baconnière, Neuchâtel.

« Ce volume est un témoignage, l'acte de foi de quelques hommes, de tendances politiques ou religieuses souvent très différentes, mais qui se reconnaissent un commun dénominateur, plus fort que tout ce qui les sépare encore et qu'unit un même besoin de cohérence. » Ce commun dénominateur c'est l'amour du pays. Ces hommes (René Bovard, René Lalive d'Epinay, Theo Spœrri, C.-F. Ducommun, Louis Maire, Christian Chatenay, Emile Giroud, Georges Roulet, Eric de Montmollin, René Leyvraz, Georges Piguet, Berthe Vulliemin, Paul Tournier) où nous retrouvons ceux de « La Suisse forge son destin » s'efforcent en une série d'études, d'éclairer de plusieurs côtés la réalité sociale de la Suisse ; de l'éclairer avec la rigueur de l'honnêteté basée sur les faits, l'expérience, le contact réel avec les hommes et les choses. La cohérence de ces études qui n'étaient primitivement pas destinées à être réunies, est remarquable ; « Pouvoir et travail » est l'expression d'un courant d'opinion » qu'il n'est pas permis d'ignorer. Et ce n'est pas seulement à cause des seize belles pages de notre collègue Piguet que les éducateurs trouveront leur avantage à lire « Pouvoir et travail » ; l'ensemble des études, groupées en quatre chapitres (Documents, Doctrines sociales, Expériences sociales, L'engagement de la personne), fait en quelque sorte le point, point d'arrivée actuel, d'un laborieux cheminement vers une paix, au sein du pays, paix à fondements solides et auxquels les éducateurs doivent être les premiers à s'intéresser.

W. P.

A nos abonnés individuels

Les remboursements postaux pour les ABONNEMENTS 1945 à l'Éducateur seront expédiés le 10 mars prochain.

Les abonnés qui désirent éviter les frais de port peuvent effectuer leur versement jusqu'au 7 mars à l'adresse suivante :

Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S. A. Montreux

Compte de chèques postaux Ib 379

Prière d'indiquer sur le bulletin de versement : abonnement à l'Éducateur 1945.

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A : Elèves à partir de 16 ans

Section B : Garçons de 10 à 15 ans

1937 23 élèves

Maturités. Baccalauréats

1941 51 élèves

Entrée au Gymnase

1945 88 élèves

Raccordement aux Collèges

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

Paul Cardinaux, directeur

Téléphone 33599

Collège classique cantonal

Cours de raccordement, du 16 avril au 15 juillet 1945, ouvert aux élèves des écoles primaires et des écoles privées qui désirent entrer en VIe.

Age d'admission : 10 ans révolus en 1945.

Les examens auront lieu au Collège, vendredi 23 (écrits) et samedi 24 mars (oraux), à 8 heures.

Les inscriptions sont reçues au Collège dès ce jour au mardi 20 mars. Présenter acte de naissance ou livret de famille, carnet scolaire, certificat de vaccination contre la diphtérie et la variole.

210

En souscription jusqu'au 10 mars

PIERRE JACCARD

Docteur ès-lettres

Chargé de cours à l'Université de Lausanne

Trois contemporains MAURIAC CHARDONNE MONTHERLANT

On trouvera dans cet ouvrage trois essais portant les titres suivants :

François Mauriac, romancier du péché et de la grâce

Jacques Chardonne, romancier de la vie conjugale

Henri de Montherlant et cette guerre

Le livre sera envoyé, franco de port et d'impôt, à toute personne qui versera Fr. 2.50 au compte de chèques postaux II. 839

Editions La Concorde, Terreaux 31, Lausanne

(mentionner le titre de l'ouvrage souscrit)

LA SOURCE

Ecole romande de gardes-malades de la Croix-Rouge suisse

Age d'admission des élèves : 20-32 ans. Durée des études : 1 an à l'Ecole et 2 ans de stages hospitaliers. Entrée tous les trois mois.

Programmes et renseignements envoyés sur demande par la Direction, Av. Vinet 30, Lausanne

Pour votre jardin

Pour obtenir de fortes récoltes de légumes sains et de baies succulentes on emploie les engrais suivants:

Nitrate d'ammoniaque
Engrais complet Lonza

Le fumier de ferme est rare et coûteux, utilisez donc le

Composto Lonza

qui transforme les déchets de jardin, feuilles, tourbe etc. en excellent fumier.

LONZA S. A., BALE

202



PAPETERIE DE ST-LAURENT

Charles Krieg

21, Rue St-Laurent

Tél. 3.71.75

LAUSANNE

164

Société vaudoise de secours mutuels

Caisse maladie-accidents, contrôlée et subventionnée par la Confédération

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES

Demandez sans engagement tous les renseignements nécessaires pour votre affiliation à Monsieur Fernand Petit, instituteur, rue Ed. Payot 4, à Lausanne. Téléphone 3 85 90.

Le groupement mutualiste d'assurance contre la maladie et les accidents, sous-section S.P.V. de la S.V.S.M. attend votre adhésion et celle de votre famille. **Soyez prévoyants! N'attendez pas!**

168

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. **Bulletin:** Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

COLLÈGE SCIENTIFIQUE CANTONAL

(LAUSANNE - MERCERIE 24 - TÉLÉPHONE 2 43 23)

Le Collège scientifique cantonal donne à ses élèves une culture fondée sur l'étude des langues vivantes, des mathématiques et des sciences. Son programme est réparti sur cinq classes d'une année chacune (classes V à I). Il décerne le **certificat d'études secondaires**, qui permet de poursuivre les études supérieures (gymnase, école d'ingénieurs, université, polytechnicum). Une **section technique et moderne** groupe les élèves des trois classes supérieures qui se destinent spécialement aux écoles d'arts et métiers, aux technicums, aux carrières commerciales et administratives.

Début de l'année scolaire 1945-1946: Lundi 16 avril 1945, à 14 heures.

Examens d'admission en V^e classe et dans les quatre classes supérieures: **les 26 et 27 mars 1945, à 8 heures.**

L'examen d'entrée en V^e classe porte sur le programme de la 4^e année primaire. Pour chacune des classes supérieures, l'examen porte sur le programme de la classe secondaire précédente.

Age minimum pour l'admission: en V^e: 11 ans dans l'année. Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions du 1^{er} février au 20 mars, à 18 heures. Pièces à présenter: Livret scolaire, certificat de vaccination, acte d'origine ou livret de famille.

Tous renseignements au secrétariat et à la direction.

(Dispense d'écolages et bourses d'études aux élèves méritants et de condition modeste.)

198

50^{me} ANNIVERSAIRE

Le 26 avril 1895,

78 membres signent l'acte constitutif de la fondation de l'

Assurance Mutuelle Vaudoise

En 1945,

plus de 55 000 membres ont adhéré à cette société mutuelle
qui a réparti à ce jour entre ses sociétaires un montant de bénéfices de

Fr. 13 220 327.11